



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le jeudi le 25 mai 2023 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

ÉTAIENT ABSENTS :

Poste vacant Conseiller # 1
Poste vacant, Conseillère # 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.
Monsieur Benoit Roussel, CPA Auditeur Firme Mallette

Une personne du public assiste à la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte et confirme les présences pour le quorum de la séance ordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2305-10

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de deux jours.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE AU 31 DÉCEMBRE 2022
4. AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE #328-2021
5. RÉSOLUTION EMPLOYÉ MUNICIPAUX VOIRIE PRINTEMPS - ÉTÉ 2023



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

6. RÉSOLUTION POUR ENTENTE DE TRAVAIL POUR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT 2023
7. ENTRETIEN TERRAIN ÉGLISE ET CIMETIÈRE 2023
8. PÉRIODE DES QUESTIONS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Benoit Roussel, CPA Auditeur de la firme Mallette résume le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et une courte période de question est offerte afin de lui permettre de quitter la séance rapidement

Résolution 2305-11

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 tel que présenté par monsieur Benoit Roussel, CPA Auditeur de la firme Mallette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Avis de motion Modification du règlement de gestion contractuelle #328-2021

RÉSOLUTION 2305-12

Il est proposé par Madame Joyce Truchon de déposer un avis motion sur les modifications du règlement 328-2021 tel que présenté et

QUE le règlement numéro 328-2021 sera modifié et adopté pour valoir a toutes fins que de droit et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-Léandre

**Adoption et Modification du
RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2021, INTITULÉ
« RÈGLEMENT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par à la séance extraordinaire du 25 mai 2023 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

ATTENDU QU' un projet de modification du règlement a été présenté et déposé par Madame Joyce Truchon à la séance extraordinaire du 25 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

QUE le règlement numéro 328-2021 est *modifié et adopté pour valoir à toutes fins que de droit et que le conseil ORDONNE ET STATUE* par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet :

1. Contrats pouvant être conclus de gré à gré

Sous réserve de l'article 7, tout contrat comportant une dépense **moins élevée que le montant du seuil d'appel d'offres public**, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Nous soussignés, Steve Castonguay, maire et André Marcil, directeur général et greffier trésorier, certifions **que la modification du règlement numéro 328-2021 « Règlement sur la gestion contractuelle », sera adopté lors d'une séance à venir.**

AVIS DE MOTION	25 MAI 2023
PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS	25 MAI 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT 328-2021	A VENIR

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. RÉSOLUTION EMPLOYÉ MUNICIPAUX VOIRIE PRINTEMPS - ÉTÉ 2023

Résolution 2305-13

Considérant et à la suite de travaux prévus pour l'été 2023 pour un poste d'employé municipal

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Éric Lévesque et mandater Monsieur André Marcil, directeur général. Afin de préparer l'entente de travail pour Monsieur Lévesque, à titre d'employé municipal de façon rétroactif en date du 15 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

**6- Résolution pour entente de travail pour l'inspecteur en
Bâtiment 2023**

Résolution 2305-14

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** d'accepter l'entente de service tel que proposé à titre d'inspecteur en Bâtiment pour l'année 2023, par Monsieur Louis-Pascal Laforest

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7- ENTRETIEN TERRAIN ÉGLISE ET CIMETIÈRE 2023

André Marcil, annonce que le terrain du cimetière de Saint-Léandre a été endommagé par de la machinerie lourde et qui risque de briser la tondeuse.

RÉSOLUTION 2305-15

Attendu que, tous les travaux de la tonte de pelouse seront suspendus sur les terrains appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre;

En conséquence, il est demandé de corrigé la situation afin de permettre la reprise des travaux de la tonte de la pelouse sur l'ensemble des terrains de l'Église et du cimetière.

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** résolu de mandater Monsieur André Marcil, directeur général d'informer les responsables des terrains rapidement par courrier recommandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Période des questions

Une période des questions est tenue.

9. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2305-16

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 25 mai 2023, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier